

COMMUNIQUE DE PRESSE PROCES FICTIF – Hansel et Gretel

**Vendredi 15 avril 2022
Tribunal judiciaire d'Annecy**

La Faculté de Droit de l'UCLy, présente sur le campus Alpes Europe à Annecy, a organisé un procès fictif pour ses étudiantes et étudiants en droit, en collaboration avec le Tribunal judiciaire d'Annecy. Ce procès s'est inspiré du conte pour enfants Hansel et Gretel pour permettre aux étudiants de deuxième année de Licence de Droit de se mettre dans la peau d'avocats et de magistrats. Ce cas de droit pénal s'inscrit dans la volonté de la Faculté d'ouvrir l'univers académique sur le monde juridique professionnel.

Un procès fictif en droit pénal autour du célèbre conte d'Hansel et Gretel

Pour ce procès fictif, les étudiants ont travaillé sur le cas d'Hansel et Gretel, tiré du conte des frères Grimm. Lors de la restitution finale du procès, deux équipes d'avocats composées d'étudiants représentant respectivement la défense et l'accusation se sont affrontés pour tenter de convaincre les juges de la culpabilité ou de l'innocence des accusés, mineurs au moment des faits, pour le meurtre de la sorcière. Les étudiants ont donc réfléchi aux infractions constituées et aux responsabilités pénales en jeu. Les étudiants-avocats n'ont pas été seuls : ils étaient entourés d'autres étudiants jouant les parties civiles, les services éducatifs, ou encore les experts.

Pour la restitution finale du procès fictif, ces futurs juristes ont eu l'opportunité d'être acteurs d'un procès dans une vraie salle d'audience et devant de vrais magistrats. En effet, dans le cadre d'une collaboration avec la Faculté de Droit de l'UCLy, le Tribunal judiciaire d'Annecy a accepté, le temps d'un après-midi, d'ouvrir ses murs aux étudiants. Pour ajouter au symbolisme de l'événement, des magistrats ont participé au dénouement de ce procès pour se rendre compte de l'exercice de style dont les étudiants ont fait preuve.

Cet événement a eu lieu le vendredi 15 avril 2022 à 14h00 au Tribunal judiciaire d'Annecy.

L'importance de la simulation en droit : la mise en pratique au service de l'enseignement

La Faculté de Droit de l'UCLy accueille à Annecy, sur le campus Alpes Europe de l'UCLy, des jeunes désireux de faire leur Droit dans un environnement propice à la réussite. Les formations de la Faculté ont vocation à former des juristes de qualité (avocats, notaires, magistrats, juristes d'entreprise...), mais aussi critiques, qui seront les acteurs du développement de notre société. Pour y parvenir, ils développent des compétences théoriques, techniques et méthodologiques, et s'orientent également vers la formation humaine, l'ouverture internationale et la compréhension des évolutions, particulièrement des évolutions technologiques.

Ayant cet objectif à l'esprit, les équipes pédagogiques de la Faculté déploient, durant les différentes années de Licence, outre des évaluations plus classiques, des projets pédagogiques plus innovants. Les étudiants de première année de Licence ont ainsi réalisé un projet de révision de la Constitution de la Vème République. Celle-ci a donné lieu à la simulation d'une réunion du Congrès au cours de laquelle les étudiants ont joué le rôle de députées et de sénateurs. En deuxième année de Licence, les étudiants mettent en application les connaissances et compétences acquises dans le cadre du cours de droit pénal et procédure pénale avec un procès fictif.

« Cette première édition du procès fictif était une réussite grâce aux membres du Tribunal judiciaire qui étaient très impliqués. La finalité pédagogique d'un tel exercice s'est indéniablement confirmée, les étudiants ont été véritablement plongés dans l'univers d'un procès pénal. J'espère pouvoir renouveler ce projet, car cela reste aussi enrichissant pour les enseignants. Je remercie encore chaleureusement la Présidente du Tribunal ainsi que les magistrats qui ont pris du temps pour nos juristes en herbe. »

Méryl RECOTILLET, Enseignante-chercheuse, organisatrice du procès fictif

« Nous sommes très heureux que le Tribunal judiciaire d'Annecy ait accepté d'accueillir nos étudiants de deuxième année pour un procès fictif grandeur nature (dans une vraie salle d'audience et devant de vrais magistrats !). Nous remercions sincèrement la Présidente du Tribunal pour cette fructueuse collaboration entre nos institutions. »

Michel CANNARSA, Doyen du Pôle facultaire des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales et Directeur de la Faculté de Droit de l'UCLy et Louis BERTIER, Directeur pédagogique de la Faculté de Droit de l'UCLy à Annecy (campus Alpes Europe)

« Porter une robe d'avocat est un rêve depuis jeune alors forcément, avoir l'opportunité de convaincre les juges grâce à notre travail, dans une vraie salle d'audience, dans des vraies conditions, était une expérience en or. Au début, c'était assez intimidant de se lever, face à tous les regards, pour parler et questionner les témoins, mais au fur et à mesure, étant donné que l'atmosphère était sérieuse, j'ai été de plus en plus à l'aise. Cette expérience n'a fait que renforcer mon envie de devenir avocate et de plaider et convaincre par les mots. Les juges ont été d'une grande bienveillance et ont tout fait pour que les conditions du procès soient similaires à celles d'une véritable audience. »

Salomé PISANI, étudiante en 2^{ème} année de Licence de Droit à Annecy



À PROPOS DE L'UCLy (Université Catholique de Lyon)

Fondée en 1875, l'UCLy est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche, à but non lucratif. Elle est reconnue d'utilité publique et labellisée Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général (EESPIG).

Située sur 3 campus au cœur des villes de Lyon et d'Annecy, elle propose 57 parcours diplômants aux normes européennes, au sein de ses 6 pôles facultaires et 5 écoles d'enseignement supérieur. Chaque année, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs libres, dont 1 000 étudiants étrangers. Ouverte sur l'international, elle compte 300 universités partenaires dans 61 pays.

Très attentive aux évolutions du monde, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation de notre société mondialisée.

www.uclly.fr

CONTACTS PRESSE

Laurence GAMBONI

l.gamboni@terrederoses.com

04 72 69 42 93

Agence Terre de Roses

Franck PISSOCHET

fpissochet@uclly.fr

06 80 70 33 41

Directeur Communication UCLy

Présentation du conte d'Hansel et Gretel

Hansel, un petit garçon, et sa sœur cadette Gretel sont les enfants d'un pauvre bûcheron. Craignant la famine, l'épouse du bûcheron — la belle-mère des enfants — le convainc de les perdre dans la forêt. Hansel et Gretel entendent son plan et, recueillant de petits cailloux blancs, marquent le chemin jusque chez eux. Ainsi la tentative de les perdre échoue. Toutefois, la belle-mère pousse le père à réessayer, et cette fois, les deux enfants n'ont que des morceaux de pain à jeter derrière eux. Une fois abandonnés en pleine forêt, ils réalisent que le pain a été mangé par les oiseaux. En errant dans la forêt, Hansel et Gretel trouvent une maison en pain d'épices avec des fenêtres en sucre, qu'ils commencent à manger. L'habitante de la maison, une vieille femme, les invite et leur prépare un festin. Cependant, la vieille femme est une sorcière qui a construit la maison pour attirer les enfants, afin de les manger. Elle enferme Hansel dans une cage, et fait de Gretel sa servante.

Gretel doit cuisiner afin d'engraisser son frère Hansel et, chaque jour, la sorcière vérifie s'il est suffisamment gras pour être mangé. Comme elle est à moitié aveugle, elle demande à Hansel de lui donner son doigt et celui-ci lui tend à sa place un os. La sorcière a l'impression que Hansel ne grossit pas et les enfants gagnent ainsi du temps. Mais un jour, folle de rage, elle n'a plus la patience d'attendre et décide de manger Hansel.

Alors qu'elle se prépare à cuire Hansel, la sorcière demande à Gretel de regarder dans le four pour voir s'il est prêt. Mais Gretel lui dit qu'elle est trop petite et la sorcière doit vérifier elle-même. Alors qu'elle se penche dans le four, Gretel la pousse et referme la porte derrière elle. La sorcière meurt ainsi carbonisée.

La sorcière morte, les enfants sautent et dansent de joie. Ils prennent les perles et les pierres précieuses de la sorcière, autant qu'ils peuvent en emporter, puis quittent la maison. Ils arrivent à une rivière, mais ne voient ni pont ni gué pour traverser. Gretel aperçoit alors un canard blanc et lui demande de les porter sur son dos. Gretel constate que l'animal ne peut les porter tous les deux et, dès lors, il les fait franchir la rivière l'un après l'autre. Hansel et Gretel poursuivent ensuite leur chemin et finissent par sortir de la forêt et, aussitôt qu'ils voient la maison de leur père, ils se mettent à courir dans sa direction. Ils retrouvent leur père, qu'ils embrassent. Celui-ci est veuf à présent. Les deux enfants lui montrent les trésors qu'ils ont pris à la sorcière, et ce fut ainsi la fin de leurs soucis.